

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

**Séance du 6 mai 2025**

**Délibération n° 23 - 2025 relative à la création de la commission CVEC**

*Vu l'article L841-5 du code de l'éducation,*

*Vu les articles D841-2 et suivants du code de l'éducation,*

*Vu l'article 4 du règlement intérieur de l'université de Reims Champagne-Ardenne,*

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la création de la commission CVEC.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Pour le président et par délégation**

Pour le président et par délégation,

  
le 09/05/2025 

**La vice-présidente du conseil d'administration**  
**Dominique ROUX**

Document en annexe au présent extrait : Note commission CVEC

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 12 . 05 . 2025

Document mis en ligne le : 12 . 05 . 2025